

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1438
1 janvier 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE PAR LE SECRETAIRE GENERAL
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS DE L'EQUATEUR
AU CONSEIL DE SECURITE

En vertu des dispositions de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai reçu de Son Excellence, M. L.N.Ponce, Ministre des affaires étrangères de l'Equateur, une lettre en date du 8 décembre 1949 m'informant que Son Excellence M. Homero Veteri-Jafronte a été nommé représentant de l'Equateur au Conseil de sécurité et M. José Antonio Correa représentant suppléant.

Cette lettre constitue, à mon avis, des pouvoirs suffisants.

